

TRIATHLON DES MONTS DE GUERET

EPREUVES DU SAMEDI 16 MAI 2026

Art. 1 : Organisation

Les épreuves de Guéret sont organisées par l'association des Sports Athlétiques Marchois le samedi 16 Mai 2026. Le retrait des dossards et les départs ont lieu à l'aire de loisirs de Courtille.

Art. 2 : Les épreuves et les horaires

Samedi 16 Mai 2026

- **13h00 – Family tri**

Ouvert aux enfants nés en 2022, 2021, 2020 et 2019, accompagnés d'un parent
50m de natation* (frite autorisée), 800m de vélo (enfant à vélo, parent en course à pied à ses côtés, 200m de course à pied**)

- **14h - Cross Triathlon Jeunes 6/9 ans**

Ouvert aux enfants nés en 2020, 2019, 2018 et 2017 (mini-poussins et poussins)
50 m de natation* – 1 km de VTT – 250m de course à pied **

- **14h30 - Cross Triathlon Jeunes 10/13 ans**

Ouvert aux enfants nés en 2016, 2015, 2014, 2013 (pupilles et benjamins)
200 m de natation * – 3,75 km de VTT – 1,25 km de course à pied **

- **16h00 - Triathlon XS :**

Ouvert à toute personne née en 2014 et avant
400 m de natation – 10 km de vélo de route – 2,9 km de course à pied **
Zones de départs hommes et femmes différencierées

Départ des benjamins à 16h00, 16h05 pour les autres catégories.

- **17h45 - Triathlon S**

Ouvert à toute personne née en 2010 et avant
750m de natation – 20km de vélo de route – 4,8 km de course à pied**

*En cas de température de l'eau inférieure à 18 degrés, le family tri et les cross triathlons des 6/9 et 10/13 ans seront transformés en cross duathlon : la partie natation sera remplacée par un parcours de course à pied

**L'ensemble des épreuves se déroulent sur des sentiers non ouverts à la circulation de véhicules à moteur. Les concurrents doivent toutefois respecter les usagers « piétons » de ces sentiers.

		Horaire départ	Ouverture du parc à vélo	Fermeture du parc à vélo
Samedi 16 mai 2026	Family Tri	13H00	12H15	12H45
	Cross Triathlon 6/9	14H00	13H15	13H45
	Cross Triathlon 10/13	14H30	13H15	13H45
	XS	16H00	15H15	15H45
	S	17H45	17H00	17H30

Art. 3 : Conditions d'accès aux épreuves

Ces épreuves sont ouvertes :

- Aux **licenciés « compétition »** de la Fédération Française de Triathlon et ITU (licence « expérience » obligatoire pour les ITU) ;
- Aux **non licenciés** ou aux **licenciés « loisirs »** qui devront remplir le questionnaire santé sur le site d'inscription Njuko ou fournir, le cas échéant, un **certificat médical de non-contre-indication à la pratique du triathlon ou du sport en compétition** datant de **moins de 1 an** au jour de l'épreuve (daté au plus tard du 16 Mai 2025 pour les courses du samedi) ; ils devront aussi souscrire une licence journée compétition (licence « expérience »).

Art. 4 : Engagement

L'engagement se fait **par internet** sur notre site www.triathlon-desmontsdegueret.fr.

Pour certaines courses, il est possible de s'inscrire sur place, dans la limite des places disponibles et à un prix majoré (voir art. 5). Aucune inscription ne pourra être reçue par courrier.

Pour les non licenciés, votre inscription ne sera validée qu'après vérification de votre certificat médical ou la fourniture du questionnaire de santé. En cas de non recevabilité, vous disposerez alors de 15 jours pour nous fournir un certificat médical valable ou pour remplir à nouveau le questionnaire de santé. Au-delà, le club organisateur se réserve le droit d'annuler votre inscription sans que vous ayez la possibilité d'en demander le remboursement.

→ Pièces justificatives à fournir :

A l'inscription sur Internet :

- Pour les licenciés FFTRI compétition : il suffit de saisir votre numéro de licence sur le formulaire en ligne ;
- Pour les licenciés FFTRI loisirs et les non-licenciés FFTRI : il faut remplir le questionnaire médical en ligne et, le cas échéant, télé verser votre certificat médical valide (de moins d'un an)

Au retrait des dossards : pièce d'identité et toute pièce manquante. **Une autorisation parentale devra être remplie pour les mineurs non licenciés.**

→ **Inscriptions sur place possibles sous réserve de places disponibles**, selon les conditions d'accès définis à l'article 3

→ Nombre de places limité

- 50 binômes pour le Family Tri

- 60 dossards pour le cross triathlon 6/9
- 60 dossards pour le cross triathlon 10/13
- 200 dossards pour le XS
- 200 dossards pour le S

→ **Retrait des dossards :**

- Samedi de 12H00 à 12H30 pour le Family Tri
- Samedi de 12H00 à 13H15 pour les courses enfants
- Samedi de 12H00 à 15H30 pour le XS
- Samedi de 12H00 à 17H15 pour le S

Fermeture du retrait des dossards 30 minutes avant le départ de chaque course.

Art. 5 : Date limite d'inscription

La clôture des inscriptions se fait :

- **Sur internet** le 13 mai 2026 à 23h pour toutes les courses ;
- **Sur place au plus tard 30 minutes avant le début des épreuves** sous réserve de places disponibles.

Si toutefois les quotas par course sont atteints, la clôture des inscriptions pourra se faire avant ces échéances.

Art. 6 : Droits d'inscription

Les droits d'inscriptions suivants seront applicables, hors frais pris par le site d'inscription. Attention au changement de tarif, le 1^{er} avril 2026. Le paiement sur internet se fait uniquement par CB. Aucun règlement par chèque, à l'exception des inscriptions sur place.

Pour toutes les courses, les non licenciés ou licenciés loisirs devront ajouter la « licence expérience », dont l'intégralité est reversée à la Fédération Française de Triathlon (dispositif national).

	Jusqu'au 30/03/26 inclus	A partir du 01/04/26	Sur place	Coût licence expérience
Family Tri	5€	5€	5€	X
Cross triathlon 6/9	5€	5€	7€	4€
Cross triathlon 10/13	5€	5€	7€	4€
XS	18€	21€	24€	4€
S	24€	28€	31€	7€

Tous ces tarifs s'entendent hors frais de la plate-forme Njuko

Art. 7 : Annulation d'inscription et transfert de dossard

→ **Annulation du fait de l'engagé·e**

Pour les courses jeunes et triathlon XS : en cas d'impossibilité pour un triathlète de participer, les droits d'inscription restent acquis à l'organisateur **et ce quel que soit le motif.**

Pour le triathlon S :

- **Pour raison médicale** : remboursement sur présentation d'un Certificat Médical de contre-indication à la pratique du triathlon ; des frais de gestion seront conservés (cf. tableau ci-dessous).

ATTENTION : la demande de remboursement doit nous être faite par mail au plus tard le 13/05/26, au-delà aucune demande ne sera acceptée.

- **Pour un autre motif (raisons personnelles, professionnelles...)** : les droits d'inscription mentionnés dans le tableau ci-dessus restent acquis à l'organisateur. Cependant vous avez la **possibilité de transférer votre inscription**, via votre espace

coureur. Lorsque vous cédez votre place, vous devez renseigner l'adresse mail du coureur, celui-ci recevra un lien pour s'inscrire. Votre inscription sera alors annulée, le remboursement sera effectué via la plateforme Njuko dans un délai maximum de 15 jours. Dans ce cas, des frais de gestion seront conservés (cf. tableau). **Cette possibilité n'est plus accessible après le 13/05/2026.**

→ Annulation du fait de l'organisateur

En cas de force majeure, notamment intempéries incompatibles avec l'organisation de la compétition ou décision des autorités publiques (motivée notamment par des raisons de santé publique ou de préservation de l'ordre public) et en cas d'annulation de l'épreuve par les services préfectoraux, un report automatique de l'inscription vers l'édition 2027 sera proposé à chaque engagé·e.

En cas de refus de report de la part de l'engagé·e un remboursement (hors frais d'inscription) sera effectué dans un délai de 3 mois, des frais de gestion seront conservés par l'organisateur comme en cas d'annulation du fait de l'engagé.

→ Frais de gestion retenus sur le remboursement en cas d'annulation du fait de l'engagé·e / du fait de l'organisateur

Courses	Frais retenus en cas d'annulation par l'engagé (même avec certificat médical)	Frais retenus en cas d'annulation par l'organisateur
Courses jeunes	Pas d'annulation possible	1 €
XS	Pas d'annulation possible	2 €
S	6 €	3 €

Art. 8 : Changement d'épreuve

Le changement de course est possible **dans la limite des dossards disponibles** en faisant la demande par mail à info@samtri23.fr (merci de préciser vos nom, prénom, course sur laquelle vous êtes inscrit·e, course sur laquelle vous voulez basculer).

Frais pour les changements :

- D'une course vers une course à plus faible kilométrage : aucun remboursement.
- D'une course vers une course à plus fort kilométrage : paiement de la différence suivant le tarif en cours.

Aucune demande de changement de course ne sera possible après le 13/05

Article 9 : Chronométrage

Pas de chronométrage pour le Family Tri.

Le chronométrage sera effectué par un système de puces. Tous les inscrits se verront remettre une puce électronique ou système équivalent qui sera initialisé automatiquement sur la ligne de départ. Tout concurrent dont la puce n'aura pas été repérée à un seul ou à tous les points de détection ne sera pas classé à l'arrivée. La puce ou système équivalent sera récupéré(e) par l'organisation à l'arrivée de la course. Toute puce non rendue sera facturée 10 € par l'organisation.

Art. 10 : Règlement FFTRI & Triathlon des Monts de Guéret

Les épreuves se disputent selon les règles édictées par la FFTRI et l'organisateur. Les concurrents s'engagent en tout état de cause à les respecter. L'inscription d'un concurrent aux épreuves implique automatiquement et de plein droit son acceptation des règlements FFTRI et du présent règlement.

Toute modification éventuelle est signalée aux participants avant l'épreuve.

Art. 11 : Arbitrage

Un jury d'arbitres est constitué par la Ligue de Nouvelle Aquitaine pour appliquer le présent règlement et pour apprécier tous litiges éventuels. Ses décisions sont sans appel durant les épreuves.

Art. 12 : Sanctions et pénalités

Les sanctions et pénalités possibles sont celles prévues par le règlement 2026 de la FFTRI. Les arbitres veillent scrupuleusement à ce que le règlement soit respecté et comptent aussi sur la sportivité des triathlètes.

Art. 13 : Natation

La combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure ou égale à 16°C et interdite si la température est supérieure ou égale à 24,5°C. Le port du bonnet de bain est obligatoire.

Art. 14 : Épreuve cycliste

Le port d'un casque homologué est obligatoire lors de l'épreuve cycliste. Les concurrents ont l'obligation de respecter les règles du code de la route. Ils sont notamment tenus de rouler sur le côté droit de la chaussée.

Le drafting n'est autorisé que sur le XS et le triathlon S.

Le Parc à Vélo est surveillé. **Les vélos devront obligatoirement être accrochés par la selle dans le parc à vélo.**

Art. 15 : Charte développement durable

Par respect pour l'environnement, les concurrents veillent à ne rien laisser sur les parcours. L'organisateur met à disposition des concurrents des zones de propreté identifiées dans lesquelles ils devront déposer leurs déchets et emballages divers.

Tout triathlète qui ne respecte pas ces dispositions s'expose aux sanctions prévues par la FFTRI.

Notre triathlon est labellisé triathlon durable*.

Art. 16 : Sécurité des concurrents

La sécurité médicale et la sécurité des concurrents sont assurées par le médecin de l'organisation, l'UDPS23 et les MNS et/ou BNSSA fournis par l'organisateur.

Art. 17 : Modification des épreuves

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les épreuves en cas de force majeure. Dans ce cas, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué.

Art. 18 : Ravitaillement et Assistance

En dehors des zones de ravitaillement, aucune assistance extérieure ou ravitaillement ne sont autorisés.

Art. 19 : Récompenses du triathlon de Guéret

La présence des concurrents ayant accès aux différents podiums est obligatoire pour la remise des prix. Aucun prix ne pourra être réclamé ultérieurement par un concurrent absent.

Course	Récompensés	Récompenses
Family Tri	Pas de podium	Lot à tous les participants
Cross triathlon 6/9	3 premiers mini-poussins G 3 premières mini-poussines F 3 premiers poussins G 3 premières poussines F	Médaille à l'arrivée
Cross triathlon 10/13	3 premiers pupilles G 3 premières pupilles F 3 premiers benjamins G 3 premières benjamines F	Lots podium
XS	3 premiers scratch H 3 premières scratch F 3 premiers minimes G 3 premières minimes F 3 premiers benjamins G 3 premières benjamines F	Lots podium
S	3 premiers scratch H 3 premières scratch F 3 premiers cadets G 3 premières cadettes F 3 premiers juniors G 3 premières juniors F	

A noter : les 3 premiers au scratch ne seront pas récompensés dans leur catégorie, les lots par catégories seront donc attribués aux suivants dans le classement.

Art. 20 : Conditions sanitaires

En cas de dispositions spécifiques liées aux conditions sanitaires, un avenant au présent règlement pourra être produit et envoyé aux participants dans les jours précédents l'épreuve sans que ceux-ci puissent exiger un remboursement. La modification du règlement pour des contraintes réglementaires imposées par les services de l'État s'impose à tous.

Art. 21 : Droit à l'image

Chaque concurrent autorise expressément l'organisateur du triathlon des Monts de Guéret et ses partenaires à utiliser les images fixes ou animées, sur lesquels ils pourront apparaître, prises à l'occasion de l'épreuve pour un usage spécifique à la promotion de l'épreuve pour l'édition présente ou les éditions à venir.

Art. 22 : Responsabilité

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile organisateur pour tout dommage généré du fait d'un manquement de l'organisateur.

Les concurrents sont couverts en individuel accident par l'assurance rattachée à leur licence FFTRI. Pour les autres, il vous appartient de souscrire votre propre individuelle accident.

Le matériel des concurrents reste sous leur entière responsabilité tout au long de l'épreuve. Il leur appartient de souscrire les assurances complémentaires éventuelles notamment pour les dégâts matériels.

Pour toute information :  info@samtri23.fr

Guéret, le 19/12/2025